

# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales



Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	42
Membres excusés et représentés .....	7
Membres absent non représenté.....	0



La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Madame Nicole CERCLEY est désignée secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Sylvain BERRIOS, Maire

Mme Nicole CERCLEY, Mme Laurence COULON , M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre- Michel DELECROIX, M. Germain ROESCH, M. Cédric LAUNAY, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAITRE

Maires-Adjoints

M. Jean-Marc BRETON, Mme Valérie FIASTRE, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CAILLEREZ, M. Henri PETTENI, M. Didier KOOLENN, Mme Rosa JURADO, Mme Agnès CARPENTIER, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, M. Marc COHEN, Mme Nadia LECUYER, M. Claude BAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Bernard VERNEAU, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, M. Roméo DE AMORIM

Conseillers municipaux

Etaient absents représentés :

Mme Yasmine CAMARA qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme Geneviève GAUTRAND, M. Laurent DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Agnès CARPENTIER, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à M. René GAILLARD, M. Yannick BRUNET qui a donné pouvoir à M. Jacques LEROY, Mme Sylvie LAGARDE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER qui a donné pouvoir à M. Nicolas CLODONG

Au cours de la séance :

Mme Yasmine CAMARA entre au point 3, M. Laurent DUBOIS entre au point 4, Mme Sylvie LAGARDE entre au point 7, Mme Valérie CHAZETTE entre au point 11, M. Pierre-michel DELECROIX quitte la séance au point 13, M. Pierre-Michel DELECROIX entre au point 19, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE quitte la séance au point 20, M. Marc COHEN quitte la séance au point 23, M. Claude BAHIER quitte la séance au point 24, M. Claude BAHIER, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, M. Marc COHEN entrent au point 25, M. Adrien CAILLEREZ quitte la séance au point 25, M. Adrien CAILLEREZ entre au point 28, Mme Yasmine CAMARA quitte la séance au point 31, Mme Yasmine CAMARA entre au point 38, Mme Valérie CHABOT qui a donné pouvoir à M. Adrien CAILLEREZ, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Henri PETTENI, Mme Agnès CARPENTIER quittent la séance au point 38, Mme Agnès CARPENTIER entre au point 39, Mme Sabine CHABOT et Mme Valérie FIASTRE entrent au point 40.

## 1.1 Questions orales

Groupe « Saint-Maur Demain »

- Situation des assistantes maternelles de la crèche familiale
- Rénovation du stade Chéron
- Hall des Terrasses
- Situation de l'étude surveillée dans les écoles

Groupe « Saint-Maur écologique et solidaire »

- Vente des terrains des anciennes serres
- Pétition concernant l'accueil des cirques présentant des animaux, sur la commune

## 2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2016**

**Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 22 septembre 2016 sous réserve de l'ajout, au point 1.1 des questions orales posées par le Groupe «Saint-Maur écologique et solidaire», de la mention «perspectives en matière d'étude surveillée»,

Majorité

47 Pour

2 Ne prennent pas part au vote (Mme Patricia RIBEIRO, M. Thierry COUSIN)

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### 2.1. **VŒU POUR LE MAINTIEN DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC POSTAL SAINT-MAURIEN**

**S'oppose** à toute restructuration brutale de l'offre de service public local ;

**Demande** des garanties sur le maintien de la qualité de cette offre, tant en termes d'amplitudes horaires que de qualité de l'accueil et de services.

Unanimité

### 3. **Confirmation des règles de fonctionnement de la commission d'appel d'offres suite à la transposition de l'ordonnance de 23 juillet 2015 relative aux marchés publics**

**Approuve** le règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres.

Majorité

46 Pour

3 Ne prennent pas part au vote (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

### 4. **Fermeture des voies sur berges à Paris : engagement d'une action en annulation de la délibération du Conseil de Paris du 26 septembre 2016**

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :**

**Autorise** le Maire à engager une action en annulation devant les tribunaux administratifs contre la délibération du Conseil de Paris du 26 septembre 2016 relative à l'« *Aménagement des berges de la Seine liaison Bastille/Tour Eiffel (1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>) – Déclaration de projet.* »

**Autorise** le Maire à se joindre à toute action publique engagée en annulation devant les tribunaux administratifs contre la délibération du Conseil de Paris du 26 septembre 2016

relative à l' « Aménagement des berges de la Seine liaison Bastille/Tour Eiffel (1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>) – Déclaration de projet. »

**Autorise** le maire à ester en justice et à solliciter le concours du cabinet HUGLO LEPAGE et associés pour cette action devant toutes juridictions de quelque ordre et degrés qu'elles soient, administratives ou judiciaires.

Majorité

46 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

5. **Reprise des concessions en état d'abandon au cimetière Rabelais 1**

**Approuve** la reprise des concessions perpétuelles et centenaires figurant sur le tableau en annexe.

**Autorise** Monsieur le Député-Maire à procéder à la reprise de ces concessions par arrêté.

Unanimité

6. **Reprise des concessions en état d'abandon au cimetière Rabelais 2**

**Approuve** la reprise des concessions perpétuelles et centenaires figurant sur le tableau en annexe.

**Autorise** Monsieur le Député-Maire à procéder à la reprise de ces concessions par arrêté.

Unanimité

7. **Communication du rapport d'activité 2015 des services municipaux**

**Donne acte** de la communication du rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2015.

Unanimité

8. **Demande de subvention au Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (F.I.P.D.R.) en faveur d'opérations de sécurisation des écoles**

**Approuve** la demande de subvention au Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (F.I.P.D.R.).

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Unanimité

9. **Communication du rapport d'activité 2015 du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)**

**Donne acte** de la communication du rapport d'activité du SIFUREP pour 2015.

Unanimité

10. **Attribution d'une subvention au Conseil citoyen relative à la programmation 2016 du Contrat de Ville**

**Décide** d'octroyer au Conseil Citoyen des Rives de la Marne une subvention d'un montant de 600 € au titre de l'année 2016 ;

**Précise** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2016 au titre de la politique de la ville.

Unanimité

## **FINANCES COMMUNALES**

### **11. Décision modificative n°3 au budget de l'exercice 2016. Budget principal**

**Approuve** la décision modificative n°3 au budget principal de l'exercice 2016.

Majorité

38 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

8 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, M. Roméo DE AMORIM)

#### **11.1. Décision modificative n°3 au budget de l'exercice 2016. Budget annexe de gestion des parcs de stationnement**

**Approuve** la décision modificative n°3 au budget annexe de gestion des parcs de stationnement de l'exercice 2016.

Majorité

38 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

8 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, M. Roméo DE AMORIM)

#### **11.2. Décision modificative n°3 au budget de l'exercice 2016. Budget annexe du cinéma le "Lido"**

**Approuve** la décision modificative n°3 au budget annexe de gestion du cinéma le « Lido » de l'exercice 2016.

Majorité

43 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

3 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Roméo DE AMORIM)

### **12. Attribution des subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2016)**

**Approuve** l'attribution, au titre de l'année 2016, d'un complément de subvention de 23 750 euros à l'Association d'entraide du personnel communal (A.E.P.),

**Précise** que les dépenses seront imputées sur l'article 6574 du budget de l'exercice 2016,

Unanimité

### **13. Réhabilitation de 11 logements sis 82 Boulevard de Champigny à Saint-Maur-des-Fossés - Demande de garantie d'emprunt pour VALOPHIS HABITAT OPH du VAL-DE-MARNE**

**Accorde** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 628 177,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 48489 constitué de deux lignes de prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

**Accorde** sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

**S'engage** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

**Autorise** le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur et à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.

Unanimité

14. **Construction de 14 logements PLAI/PLUS/PLS sis 176 Bd de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés - Demande de garantie d'emprunt pour IMMOBILIERE 3F**

**Accorde** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 337 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 43060 constitué de 5 lignes du prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

**Accorde** sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

**S'engage** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

**Autorise** le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur et à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.

Majorité

47 Pour

1 Abstention (M. Denis LAURENT)

15. **Construction de logements sociaux PLUS / PLS sis au 3bis rue André Bollier - Demande de garantie d'emprunt pour la SIEM de Saint-Maur-des-Fossés.**

**Accorde** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt GAÏA d'un montant total de 1 300 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat dudit prêt.

**Accorde** sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur pour

son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

**S'engage** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

**Autorise** le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur et à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.

Majorité

43 Pour

1 Contre (M. Denis LAURENT)

4 Ne prennent pas part au vote (Mme Nicole CERCLEY, Mme Hélène LERAITRE, M. Jean-Marc BRETON, Mme Valérie FIASTRE)

16. **Attribution complémentaire de subvention à l'Association d'entraide au personnel communal sur le budget de la ville, au titre de l'écrêtement de l'indemnité de fonction du maire (année 2016)**

**Approuve** l'attribution, au titre de l'année 2016, d'une subvention complémentaire d'un montant de 17 345,52 euros à l'Association d'entraide du personnel communal (A.E.P.), correspondant au montant de l'écrêtement de l'indemnité de fonction du maire,

**Dit** que cette association, dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 euros, devra signer une convention d'objectifs et de moyens préalablement au versement des fonds,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville,

**Demande** à cette association de porter sur ses différents documents la mention « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés »,

**Précise** que les dépenses seront imputées sur l'article 6574 du budget de l'exercice 2016.

Unanimité

17. **Aliénation de véhicules et matériels**

**Constata** que les véhicules et matériels figurant sur la liste des désaffectations ne sont plus utiles au service public,

**Prononce** leur désaffectation du service public,

**Prononce** leur déclassement du service public,

**Autorise** le Maire à les mettre en vente dans le cadre d'une mise en concurrence par l'intermédiaire du prestataire de vente webenchères sur internet.

Unanimité

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

18. **Modification du tableau des effectifs du personnel territorial**

**Décide** la suppression d'un emploi permanent d'administrateur hors classe territoriale à temps complet – Filière administrative.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet – Filière administrative.

**Décide** la création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial de chargé de publication rattaché à la Communication – Filière administrative.

**Décide** que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en l'absence de candidatures de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui des postes, il pourra être pourvu par la voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

**Décide** que la rémunération sera fixée en fonction des diplômes et de l'expérience d'après la grille indiciaire et du régime indemnitaire applicables au grade correspondant aux missions proposées.

**Décide** la suppression de deux emplois permanents de rédacteur principal de 1<sup>re</sup> classe territoriale à temps complet – Filière administrative.

**Décide** la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe territoriale à temps complet – Filière administrative.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe territoriale à temps complet – Filière administrative.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe territoriale à temps complet – Filière administrative.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent d'ingénieur principal territorial à temps complet – Filière technique.

**Décide** la création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet – Filière technique.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe territoriale à temps complet – Filière technique.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal territorial à temps complet – Filière technique.

**Décide** la création de quatre emplois permanents d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe territoriale à temps complet – Filière technique.

**Décide** la création de douze emplois permanents d'adjoint technique de 1<sup>er</sup> classe territoriale à temps complet – Filière technique.

**Décide** la suppression de dix sept emplois permanents d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe territoriale à temps complet – Filière technique.

**Décide** la création d'un emploi permanent de puéricultrice hors classe territoriale à temps complet – Filière médico-sociale.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent de puéricultrice de classe normale territoriale à temps complet – Filière médico-sociale.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent d'infirmier en soins généraux hors classe territoriale à temps complet – Filière médico-sociale.

**Décide** la création d'un emploi permanent d'infirmier en soins généraux de classe normale territoriale à temps complet – Filière médico-sociale.

**Décide** la suppression de deux emplois permanents d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>er</sup> classe territoriale à temps complet – Filière médico-sociale.

**Décide** la création de dix emplois permanents d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>e</sup> classe territoriale à temps complet – Filière médico-sociale.

**Décide** la suppression de sept emplois permanents d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>er</sup> classe territoriale à temps complet – Filière médico-sociale.

**Décide** la création d'un emploi permanent d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>er</sup> classe territoriale à temps complet – Filière sportive.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>e</sup> classe territoriale à temps complet – Filière sportive.

**Décide** la création d'un emploi permanent d'éducateur des activités physiques et sportives principal territorial à temps non complet – Filière sportive.

**Décide** la suppression de quatre emplois permanents d'éducateur des activités physiques et sportives territorial à temps complet – Filière sportive.

**Décide** la création d'un emploi permanent d'attaché de conservation du patrimoine territorial à temps complet – Filière culturelle.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent de bibliothécaire territorial à temps complet – Filière culturelle.

**Décide** la création d'un emploi permanent de professeur d'enseignement artistique hors classe territoriale à temps complet – Filière culturelle.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent de professeur d'enseignement artistique de classe normale territoriale à temps complet – Filière culturelle.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent d'assistant de conservation principal de 1<sup>re</sup> classe territoriale à temps complet – Filière culturelle.

**Décide** la création d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>e</sup> classe territoriale à temps complet – Filière culturelle.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine de 1<sup>re</sup> classe territoriale à temps complet – Filière culturelle.

**Décide** la création d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine de 2<sup>e</sup> classe territoriale à temps complet – Filière culturelle.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine de 2<sup>e</sup> classe territoriale à temps non complet – Filière culturelle.

**Décide** la création d'un emploi permanent d'animateur territorial à temps complet – Filière animation.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent d'animateur territorial à temps non complet – Filière animation.

**Décide** la suppression de quatre emplois permanents d'adjoint d'animation de 1<sup>re</sup> classe territoriale à temps non complet – Filière animation.

**Décide** la création de quarante et un emplois permanents d'adjoint d'animation de 2<sup>e</sup> classe territoriale à temps complet – Filière animation.

**Décide** la suppression de trente-cinq emplois permanents d'adjoint d'animation de 2<sup>e</sup> classe territoriale à temps non complet – Filière animation.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe territoriale à temps complet – Filière animation.

**Décide** la création d'un emploi permanent de chef de service de police municipale principal de 2<sup>e</sup> classe territoriale à temps complet – Filière police municipale.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent de chef de service de police municipale territoriale à temps complet – Filière police municipale.

**Décide** la création d'un emploi permanent de brigadier-chef principal territorial à temps complet – Filière police municipale.

**Décide** la création d'un emploi permanent de brigadier territorial à temps complet – Filière police municipale.

**Décide** la suppression de deux emplois permanents de gardien territorial à temps complet – Filière police municipale.

**Dit** que les crédits correspondants à ces décisions sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

**Approuve** l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016

Majorité

42 Pour

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, M. Roméo DE AMORIM)

19. **Renouvellement de la convention portant adhésion au service prévention, hygiène et sécurité du travail du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile-de-France (C.I.G.) pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels**

**APPROUVE** le renouvellement de la convention portant adhésion au service prévention, hygiène et sécurité du travail du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile-de-France (C.I.G.) pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels entre la Ville et le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile-de-France sis 157, rue Jean Lolive 93698 Pantin Cedex,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'adjoint au maire chargé du personnel, à signer la nouvelle convention ainsi que tous les actes pouvant en découler.

**PRECISE** que cette convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017. Elle sera renouvelée tacitement pour chacune des quatre années civiles qui suivront.

**DIT** que cette nouvelle convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, au 31 décembre de chaque année, par lettre recommandée avec accusé de réception sous condition d'un préavis de trois mois.

**PRECISE** que la participation financière aux frais de fonctionnement du service donne lieu au versement d'une cotisation forfaitaire annuelle basée sur l'effectif total déclaré par la collectivité au moment de la date de prise d'effet de la convention, puis au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Son montant est fixé annuellement par le Conseil d'administration du C.I.G. A la date d'entrée en vigueur de la convention, il est de 14 624 € par an.

**PRECISE** que la dépense correspondante sera inscrite sur un crédit à ouvrir à l'exercice du budget 2017 et au budget primitif des exercices suivants.

unanimité

20. **Convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'Établissement public à caractère industriel et commercial (E.P.I.C. - théâtre de Saint-Maur)**

**Approuve** la convention de mise à disposition de dix agents territoriaux au bénéfice de l'Établissement public à caractère industriel et commercial (E.P.I.C. – théâtre de Saint-Maur).

**Dit** que cette mise à disposition sera concrétisée par arrêté du Maire après accord des agents concernés et avis de la Commission administrative paritaire compétente.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019.

Majorité

43 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

21. **Adoption du nouveau programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire prévu par la loi Sauvadet du 12 mars 2012 prolongée par le décret n°2016-1123 du 11 août 2016.**

**Adopte** le nouveau programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

**Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

**Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices correspondants.

Unanimité

22. **Protection fonctionnelle - Prise en charge et indemnisation du personnel communal**

**Décide** d'accorder la protection fonctionnelle aux agents de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés pour les faits dont ils auront été victimes dans l'exercice de leur fonction.

**Décide** d'indemniser ces agents pour les préjudices subis, sur la base du montant fixé par le juge pénal.

**Décide** de prendre en charge les frais de représentation en justice dans le cadre des actions civiles.

**Décide** que, dans l'hypothèse où les agents se feront indemniser, par les auteurs des attaques, des frais de procédure, ils reverseront les sommes ainsi perçues à la Ville qui aura procédé à leur avance.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à prendre et signer tout acte ou décision pour l'exécution de la présente délibération et notamment à poursuivre les auteurs des faits pour obtenir le remboursement des sommes prises en charge par la Ville dans le cadre de la protection fonctionnelle.

Unanimité

23. **Convention de mise à disposition auprès de la ville d'un chien de défense au service de la police municipale**

**Approuve** la convention type de mise à disposition d'un chien de défense affecté au service de la police municipale à conclure avec chaque agent de police municipale propriétaire

**Dit** que la présente convention type annule et remplace la convention type validée par délibération du 5 décembre 2002

**Autorise** Monsieur le Maire ou adjoint délégué à signer les conventions avec les agents de police municipale, conducteurs canins, propriétaires de chiens de défense

Unanimité

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

24. **Modification de l'article 20 du règlement intérieur des marchés d'approvisionnement**

**Approuve** la modification de l'article 20 du règlement intérieur des marchés d'approvisionnement.

Majorité  
45 Pour  
1 Abstention (M. Denis LAURENT)

25. **Modification de l'annexe du règlement intérieur des marchés d'approvisionnement - Création d'un marché nocturne**

**Approuve** la modification de l'annexe du règlement intérieur des marchés d'approvisionnement.

Unanimité

26. **Concours de vitrines de Noël - Offre d'encarts publicitaires dans Saint-Maur Infos aux huit lauréats**

**Approuve** le règlement du concours de vitrines de Noël.

**Approuve** l'offre de huit encarts publicitaires d'une demi-page dans Saint-Maur Infos pour un montant total de 5 440 € H.T.

Unanimité

27. **Organisation d'une tombola à l'occasion des fêtes de fin d'année**

**Approuve** l'organisation d'une tombola.

**Approuve** le règlement de la tombola.

**Approuve** l'acquisition des huit vélos électriques pour un montant total de 10 092 €. La somme sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours.

**Autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'organisation d'une tombola.

Unanimité

28. **Avis relatif à l'autorisation aux commerces de détail d'ouvrir douze dimanches dans l'année.**

**Approuve** le calendrier 2017 relatif aux ouvertures dominicales suivantes :

Pour les commerces de détail :

- le premier dimanche des soldes d'hiver : le 15 janvier 2017,
- le dimanche de Pâques : le 16 avril 2017,
- le dimanche du Vide grenier de Champignol: le 30 avril 2017,
- le dimanche de la Fête des mères : le 28 mai 2017,
- le dimanche de la Fête des pères : le 18 juin 2017,
- le premier dimanche des soldes d'été : le 2 juillet 2017,
- les dimanches avant et après la rentrée des classes : les 3 et 10 septembre 2017,
- les dimanches pendant les fêtes de fin d'année : les 10, 17, 24 et 31 décembre 2017.

Pour les concessionnaires automobiles :

- les dimanches 15 janvier, 12 et 19 mars, 11 et 18 juin, 17 septembre et 15 octobre 2017.

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer le ou les arrêtés correspondants.

Majorité

42 Pour

3 Contre (Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Denis LAURENT)

4 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Mme Catherine THEVES)

## **URBANISME - AMENAGEMENT**

29. **Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'indemnisation complémentaire Ville-Société du Grand Paris**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer avec la Société du Grand Paris la convention d'indemnisation des travaux complémentaires réalisés par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés en accompagnement du chantier Grand Paris Express pour un montant estimé à **1 019 000 € H.T.**

**Décide** que les recettes correspondantes seront inscrites sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2016 et à ouvrir sur l'exercice 2017.

Unanimité

30. **ZAC DES FACULTES : présentation du compte-rendu financier annuel à la collectivité locale (CRACL)**

**Approuve** le Compte Rendu Annuel au titre de l'année 2015, relatif à la ZAC des Facultés.

Unanimité

## DOMAINES

31. **Autorisation donnée au maire de signer une convention de transfert de gestion avec la Société du Grand Paris pour la gestion du parking provisoire situé 48 boulevard du Général Ferrié à Saint-Maur-des-Fossés**

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer avec la Société du Grand Paris une convention relative à la mise à disposition du terrain d'une superficie de 870 m<sup>2</sup> situé 48 boulevard du Général Ferrié à Saint-Maur-des-Fossés, pour la gestion d'un parking de 44 places. La convention sera accordée à titre gratuit, sans redevance, les charges de fonctionnement étant supportées par la Commune et prendra effet à compter de sa date de signature pour se terminer au plus tard le 3 juillet 2023.

Unanimité

32. **Acquisition des parcelles issues de la division de la parcelle K 164 correspondant à la rue Bobillot**

**Décide** l'acquisition des parcelles K 164 c et d pour des superficies respectives de 376 m<sup>2</sup> et 495 m<sup>2</sup>, et du surplus de la parcelle K 164 b de 405 m<sup>2</sup> (lot de volume n°1), le tout constituant la rue Bobillot, dès le jour de la cession à la Société du Grand Paris des volumes appartenant actuellement à la Commune, à l'euro symbolique (1 €) conformément à l'avis émis le 2 novembre 2016 par la Direction Nationale des Interventions Domaniales.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir et tout document s'y rapportant.

**Décide** que les dépenses correspondantes seront inscrites sur un crédit ouvert au titre de l'exercice 2016.

Unanimité

## FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

33. **Attribution de subventions sportives**

**Attribue**, au titre de l'année 2016, des subventions aux associations sportives pour un montant de 285 760 € répartis comme suit. Ces dépenses seront imputées au chapitre 924-40 Sport et Jeunesse article 6574 subvention aux associations.

### **2 500 € au titre des manifestations sportives :**

VGA Sport Handicap (Jeux Handicap sur le Sport 2016) -----	2 500 €
--	---------

### **21 760 € au titre de la promotion du sport :**

Association sportive du Lycée Berthelot (Championnat de France UNSS d'Aviron)	300 €
Compagnie d'Arc de Saint-Maur (Développement de la pratique en faveur des handicapés et du sport santé)-----	2 000 €
STELLA Sports Bébés Nageurs (Contraintes financières liées au plan vigipirate) -	6 000 €
VGA Escrime (Formation encadrement)-----	5 000 €
VGA (Coupons d'aide à la pratique sportive 2016-2017)-----	4 920 €
STELLA Sports (Coupons d'aide à la pratique sportive 2016-2017) -----	900 €
SMUS (Coupons d'aide à la pratique sportive 2016-2017)-----	1 260 €
SAINT-MAUR LUSITANOS (Coupons d'aide à la pratique sportive 2016-2017)----	1 260 €
TAE KWON DO CLUB (Coupons d'aide à la pratique sportive 2016-2017) -----	120 €

.../...

## **261 500 € au titre des contrats de performance :**

STELLA Sports Handball (Contrat de performance par équipe 2016-2017 1 <sup>re</sup> partie) -----	216 500 €
VGA Football Féminin (Contrat de performance par équipe 2016-2017 1 <sup>re</sup> partie)	40 000 €
VGA Gymnastique (Contrat de performance par équipe 2015-2016) -----	4 000 €
VGA Escrime (Contrat de performance par équipe 2015-2016 3 <sup>e</sup> partie)-----	1 000 €

**Demande** à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

**Dit** que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds.

Unanimité

### **34. Convention d'objectifs et de financement relative au Contrat local d'accompagnement à la scolarité, entre la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne et la Ville**

**Approuve** la Convention d'objectifs et de financement relative au Contrat local d'accompagnement à la scolarité, entre la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne et la Ville, pour l'ensemble des structures d'accompagnement à la scolarité existantes et à venir, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 30 juin 2017.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

Unanimité

### **34.1. Approbation de la convention type, relative à l'utilisation du Centre Sportif Gilbert Noël, à conclure entre la ville, les établissements scolaires concernés et la Région Ile de France,**

**Approuve** le modèle de convention type à conclure entre la ville de Saint-Maur, les établissements scolaires concernés et la Région Ile de France.

**Autorise** le Maire, ou en son absence un élu délégué, à signer la convention sus visée.

Unanimité

## **ENSEIGNEMENT**

### **35. Participation financière de la Ville aux centres et camps de vacances organisés par les œuvres privées saint-mauriennes pour l'année 2017**

**Décide** de reconduire les taux journaliers actuels pour l'année 2017 :

- 3,45 € par jour et par jeune en centres de vacances
- 2,55 € par jour et par jeune en camps de vacances

Majorité

48 Pour

1

Abstention (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY)

## **AFFAIRES SOCIALES**

36. **Construction de 14 logements PLAI/PLUS/PLS sis 176 boulevard de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés par IMMOBILIERE 3F - Conventions de réservation de logements.**

**Approuve** les conventions, ci-annexées, à intervenir avec IMMOBILIERE 3F dans le cadre de la construction de 14 logements sociaux sis 176 Bd de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés, ayant pour objet de réserver à la Commune un droit préférentiel de désignation, à compter de la première mise en location, et pour une durée de 40 ans, sur 3 logements, à savoir : 1 T1 PLUS minoré, 1 T2 PLS et 1 T3 PLUS minoré.

**Autorise** le Maire à les signer au nom de la ville.

Unanimité

37. **Réhabilitation de 11 logements sis 82 Boulevard de Champigny à Saint-Maur-des-Fossés par VALOPHIS HABITAT OPH du VAL-DE-MARNE - Convention de réservation de logements**

**Approuve** la convention, ci-annexée, à intervenir avec VALOPHIS HABITAT OPH VAL-DE-MARNE, dans le cadre de la réhabilitation de 11 logements sociaux sis 82 boulevard de Champigny à Saint-Maur-des-Fossés, ayant pour objet de réserver à la commune un droit préférentiel de désignation, à compter de 1<sup>er</sup> Juillet 2019 et pour une durée de vingt ans, sur trois logements, à savoir : 3 T3 HLM.

**Autorise** le Maire à signer ladite convention au nom de la ville.

Unanimité

## **AFFAIRES CULTURELLES**

38. **Opération "Cinéma en famille"**

**Se prononce** pour le renouvellement de l'opération "Cinéma en famille",

**Accorde** une subvention de fonctionnement de 32 000 €, dans le cadre d'un partenariat, au cinéma "4 Delta" sis 81 bis, avenue du Bac à La Varenne Saint-Hilaire, géré par la société "Delta Exploitation S.A.", sur un crédit à ouvrir au budget de l'exercice 2017,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant avec la société "Delta Exploitation S.A.".

Unanimité

39. **Adhésion de la ville à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2017**

**Approuve** le principe d'adhésion de la ville à la Fondation du Patrimoine en 2017 pour un montant annuel de 1 000 euros.

**Autorise** le Maire ou l'élu délégué à la Culture à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Unanimité

## MARCHES PUBLICS

40. **Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public en vue de l'exploitation du stationnement sur voirie et de l'exploitation des parcs de stationnement de la ville de Saint-Maur-des-Fossés**

**Approuve** le choix de la société EFFIA Stationnement, comme délégataire de service public en vue de l'exploitation du stationnement sur voirie et de l'exploitation des parcs de stationnement de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, sous forme d'un contrat de concession de service publics, pour une durée de quinze (15) ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Approuve** la convention de délégation de service public en vue de l'exploitation du stationnement sur voirie et de l'exploitation des parcs de stationnement de la Ville de Saint-Maur-Des-Fossés conclue pour une durée de 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Autorise** Monsieur Maire de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés à signer le contrat de délégation de service public en vue de l'exploitation du stationnement sur voirie et de l'exploitation des parcs de stationnement de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ainsi que toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Majorité

38 Pour

8 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, M. Roméo DE AMORIM)

3 Ne prennent pas part au vote (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

41. **Avenant n°1 au marché de Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction du centre sportif Gilbert Noël - lot 1 : Contrôle technique**

**Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché de **Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction du centre sportif Gilbert-Noël – Lot 1 : contrôle technique** avec la société **BTP CONSULTANT SAS** dont le siège social est situé Immeuble Central Gare – 1, Place Charles de Gaulle **78067 Saint Quentin en Yvelines** cedex ayant pour objet l'ajout d'une mission supplémentaire de type P1.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

42. **Avenant n°1 au marché de Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux - lot 1**

**Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché de **Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, traitement d'eau des piscines et traitement d'air et climatisation au cours de l'année 2014 - lot 1 L'ensemble des bâtiments communaux, puissance des chaudières supérieures à 60 KW (groupes scolaires, salles de sport, cuisine centrale, bâtiments administratifs...)** avec la société **GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY Services** – 1 Place des Degrés à **PUTEAUX (92800)** ayant pour objet la modification des NB CPI qui passent en NB PFI gaz suite au passage au gaz pour les sites suivants : Primaire Champignol, Maternelle Diderot, Gymnase Mahieu, Maternelle Le Parc-Tilleuls.

Unanimité

43. **Avenant n°1 au marché de Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux - lot 2**

**Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché de **Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, traitement d'eau des piscines et traitement d'air et climatisation au cours de l'année 2014 - lot 2 Chaudières petite puissance, inférieure à 60 KW (loge de gardien, maisons de quartier...)** avec la société **GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY Services** – 1 Place des Degrés à **PUTEAUX (92800)** ayant pour objet la suppression de plusieurs sites du périmètre du contrat.

Unanimité

44. **Avenant n°1 au marché de Fournitures horticoles - Lot 3 Graines de gazon**

**Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché de **Fournitures horticoles – Lot 3 Graines de gazon** avec la société **COBALYS** dont le siège social se situe 22 boulevard Michel Strogoff à **BOVES (80440)**.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

45. **Avenant n°1 au marché relatif aux Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux - lot 4**

**Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché de **Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, traitement d'eau des piscines et traitement d'air et climatisation au cours de l'année 2014 - lot 4 Traitement d'air, V.M.C. et climatisation** avec la société **GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY Services** – 1 Place des Degrés à **PUTEAUX (92800)** ayant pour objet de prendre en compte la modification du périmètre du marché.

Unanimité

46. **Avenant n°2 au marché de prestations de nettoyage et d'évacuation des déchets des marchés d'approvisionnement**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché relatif aux prestations de nettoyage et d'évacuation des marchés d'approvisionnement conclu avec la société SEMACO.

Majorité

42 Pour

7 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT)

## **COMMUNICATIONS**

47. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

48. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

La séance est levée à 23 H 30 .

